

# COMMUNE DE CINQUEUX

*Compte rendu de la séance  
du Conseil Municipal  
du 25 février 2011*

L'an deux mil onze, le vingt cinq février à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Bernard FRICKER, Maire.

**Étaient présents :** MM. Bernard FRICKER, Raymond LELEU, Marcel NOWINSKI, Mme Martine BONTEMPS, Mrs Thierry FAGARD, Thierry DENEUVE, Yves LE GRANVALET, Mme Thérèse DELAYE, Mrs Bernard VANDENBERGHE, Mmes Roselyne GOENSE, Martine AUGUSTE, Jacky DELFOSSE, Bernard LESSERTISSEUR, Daniel PATROLIN, Mr Gérard TACHENON, Mme Maryvonne LAVAIRE, Mr René LAVAIRE.

**Étaient absents excusés avec pouvoir :** Mr Didier BACOT (pouvoir à Mme Martine BONTEMPS)

**Secrétaire de séance :** Mr Thierry FAGARD

Le compte rendu du 21/12/2010 est approuvé et signé par les membres présents.

Après lecture de l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point n° 10 Détermination du loyer pour le commerce n° 3 et le point n° 11 Acquisition d'une bande de terrain auprès de la salle polyvalente (Mr CHAREUN).

Accepté à l'unanimité.

Monsieur Bernard VANDENBERGHE demande le rajout d'un point n° 12 : Intégration des emprises privées dans le domaine communal.

Monsieur le Maire informe par courrier en date du 18/02/2010, la démission de Monsieur Jérôme GAUCHET en qualité de conseiller municipal.

## **Marché d'appel d'offres concernant les travaux de restructuration du pole enfance 1<sup>ère</sup> tranche.**

Suite à la réunion d'ouverture des plis en date du 17 février 2011, concernant le projet de restructuration et d'extension du Pole enfance, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NOWINSKI pour nous présenter le dossier d'analyse effectué par Monsieur MATIAS, Architecte, et Maître d'œuvre. Vingt et une entreprises ont répondu au marché qui comporte 7 lots.

Les entreprises qui présentent les propositions les plus avantageuses sont les suivantes :

<b>Proposition des entreprises</b>	<b>Total H.T.</b>	<b>Option Total H.T.</b>
Lot n°1 - GUILLOU	95 202.50€	
Lot n°2 - AXE COORDINATION	30 942.34€	
Lot n°3 - EUROPE TOITURE	63 903.00€	
Lot n°4 - GLODT ALUTEC	57 333.01€	
Lot n°5 - LONGUELEC	37 225.61€	
Lot n° 6 - ASFB	48 000.00€	Réseau enterré 2000.00€
Lot n°7 - ZION	10 605.94€	
Total H.T.	343 212.40€	<b>345 212.40€</b>
TVA 19,6%	67 269.63€	<b>67 661.63€</b>
TOTAL T.T.C.	410 482.03€	<b>options 412 874.03€</b>

Monsieur le Maire propose de retenir ces entreprises et demande l'autorisation de signer les ordres de service correspondants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les ordres de service et les documents y afférents.

Désignation d'un maître d'œuvre pour la construction d'un accueil périscolaire en préfabriqué, d'une restauration scolaire – Pole enfance 2<sup>ème</sup> tranche.

Suite à la réunion d'ouverture des plis en date du 04/01/2011, concernant le projet de construction d'un accueil périscolaire du Pole enfance, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NOWINSKI pour nous présenter le dossier d'analyse.

Quatre architectes ont répondu au marché.

Celle qui présente la proposition la plus avantageuse :

<b>Proposition des architectes</b>	<b>Total H.T.</b>
ATELIER DE L'ARCHITECTURE	20 500.00€

Monsieur le Maire propose de retenir l'Atelier de l'Architecture, bien que celui-ci ne soit pas le mieux disant, mais l'analyse des références techniques et professionnelles a donné des notes supérieures et lui confèrent la première place.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'ordre de service correspondant et les documents y afférents.

Désignation des bureaux d'études pour les missions du Contrôle technique et du S.P.S.

Pour les travaux de restructuration du Pole enfance, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de missionner des bureaux d'études pour la sécurité du chantier.

Trois bureaux d'études ont répondu à l'offre.

**Pour la mission du contrôle technique :**

**Veritas :** 3 300 € H.T.

**Socotec :** 3 850 € HT.

**Pour la mission S.P.S :**

**Véritas :** 2 200€ H.T.

**Socotec :** 2 480€ H.T.

**BeCS** 1 960€ H.T.

Après avoir étudié les différentes propositions, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir :

Le bureau d'étude Veritas pour un montant de 3 300€ pour la mission du contrôle technique,

Le bureau d'étude BECS pour un montant de 1 960€ pour la mission S.P.S.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les ordres de service correspondants et les documents y afférents.

Revalorisation des tarifs communaux

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité, l'ensemble des propositions ci-dessous, pour le maintien des tarifs des services communaux pour l'année 2011.

(Il a été entendu que le tarif des concessions cimetières a fait l'objet d'une délibération en date du 28/10/2010 pour établir un prix pour les concessions temporaires d'une durée de 50ans en remplacement des concessions perpétuelles).

	<b>Année 2010</b>	<b>Année 2011</b>
Droit de place : Commerce	5.60	5.60
Alimentation Ambulante	10.00	10.00
Branchement électricité mensuel		
Droit de place	145.00	145.00
Location de chaise	0.50	0.50
Location de table	2.00	2.00
Caution location chaises et tables	80.00	80.00
Raccordement réseau assainissement	2300.00	2300.00 2 <sup>ème</sup> raccordement pour moitié soit 1 150.00€
Concession cimetière	600.00 (+frais 31.00)	300.00 (+frais 25.00)
Vacation police	20.00	20.00
Bibliothèque	7.00	7.00

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité le tarif de location des salles communales pour l'année 2011 comme suit et adopte uniquement une majoration pour le tarif de la salle du parvis étant donné les travaux de rénovation réalisés.

Petite salle pour cinquatiens	275	275
Petite salle pour extérieures	300	300
Caution petite salle	250	250
Grande salle cinquatiens	560	560
Grande salle pour extérieurs	650	650
Caution grande salle	500	500
Salle du parvis	75	120
Caution salle du parvis	120	120

### Vote des taux des taxes communales.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes d'imposition et de les reconduire pour le budget 2011 à savoir :

- Taxe d'habitation 9.84 %
- Taxe foncière bâtie 21.33 %
- Taxe foncière non bâtie 41.33 %

### Vote des subventions communales.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Martine BONTEMPS, adjointe aux finances, qui propose, en fonction des demandes des associations et en tenant compte du budget, d'augmenter les subventions communales réparties ainsi :

<b>Subventions</b>	<b>Vote 2010</b>	<b>Vote 2011</b>
ACPG-CATM	402	450
Amitié loisirs	164	200
ASPC	402	450
ASPEC	164	260
Comité des fêtes	292	350

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les montants proposés et autorise le maire à signer les mandats correspondants.

La subvention pour l'association de la Compagnie des Archers sera reportée car Monsieur le Maire doit rencontrer le Président.

<b>Subventions</b>	<b>Vote 2010</b>	<b>Vote 2011</b>
Amicale Sports et Loisirs	3460	3750

Le conseil municipal, à la majorité, (Mr LAVAIRE, contre, et 1 abstention Mr LESSERTISSEUR) accepte le montant proposé et autorise le maire à signer le mandat correspondant.

Madame Martine BONTEMPS présente une subvention spécifique pour deux associations dont elle énumère leurs projets :

<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>Judo</b>	<b>625</b>	Déplacement au Japon pour 13 personnes (dont 5 ados)
<b>Rythm aérogym</b>	<b>300</b>	20 ans du Club - Location gymnase pour spectacle

Le conseil municipal, à la majorité, (1 abstention, Mr LESSERTISSEUR) accepte le montant proposé et autorise le maire à signer le mandat correspondant.

#### **Subvention à la Coopérative scolaire.**

La subvention pour la coopérative scolaire pour l'année 2011 s'élève à 750€.  
Subvention votée à l'unanimité des membres présents.

#### **Subvention à la Mutuelle de l'Oise des Agents territoriaux**

La subvention pour la MOAT pour l'année 2011 s'élève à 1600€.  
Subvention votée à l'unanimité des membres présents.

#### **Subvention à la Mission Locale du Clermontois.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que par délibération en date du 26/03/2010 nous avons versés auprès de cet organisme une subvention d'un montant de 2007.50€.

La mission locale a pour but de recenser les jeunes demandeurs d'emploi de la commune et d'organiser des permanences en mairie pour leur apporter une aide dans leurs recherches d'emploi. (de 16 à 25 ans).

Monsieur le Maire évoque le dysfonctionnement de cet organisme car il a constaté qu'aucun jeune n'était présent aux permanences, et que celles-ci n'ont pas toujours été assurées de façon régulière.

Pour ces raisons, il propose de ne pas renouveler la cotisation 2011 d'un montant de 2087.68€ calculée sur la base de 1,28€/habitant. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder la cotisation.

### **Subvention à l'association OISE SPA.**

Madame Martine BONTEMPS indique que cette association a pour but de ramasser les animaux errants en les plaçant dans leur refuge dans l'attente de retrouver leur propriétaire. Elle explique que durant l'année, plusieurs chiens perdus ont été ramenés à la Mairie et que de ce fait, il est nécessaire d'adhérer à cette association, sachant qu'ils assurent les déplacements dans toutes les communes.

Le montant de la subvention 2011 s'élève à 652.40€ et a été augmenté par rapport à la subvention 2010 (457.35€).

Après discussion, le conseil municipal, à la majorité (1 contre Mr LESSERTISSEUR, 1 abstention Mr LEGRANVALET) décide de verser la subvention et autorise le Maire à signer le mandat correspondant.

### **Renouvellement de la convention – école de musique**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une convention a été signée entre la commune et Monsieur Frédéric ELIAS pour occuper le 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne mairie sis 13 rue Yvonne DROUIN.

L'avenant n° 2 arrivant à échéance, monsieur le maire propose de proroger la convention d'une durée d'un an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proroger la convention et autorise le Maire à signer les documents y afférents.

### **Remboursement d'une avance par espèces.**

Monsieur le Maire fait part de l'avance effectuée par espèces le 15/02/2011, par Monsieur VANDENBERGHE, conseiller municipal, pour la réfection de jeux de clés pour la Mairie.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder au remboursement de la somme avancée sur présentation de la facture pour un montant de 34€.

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise le remboursement de cette somme.

### **Location du local communal. (anciennement réservé au service incendie).**

Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil qu'il a reçu de l'agence immobilière MAUPIN à Pont Ste Maxence l'évaluation mobilière concernant le local communal sis rue de Pont Ste Maxence.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la location du bâtiment.

### **Convention annuelle d'organisation d'une restauration scolaire à Cinqueux**

Un appel d'offre a été réalisé par la CCPOH (Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte) pour la délégation de service public pour la cantine et le périscolaire. A l'issue de cet appel d'offre, Familles Rurales a été retenue.

Une convention avec Familles Rurales doit être établie. Il est stipulé :

La commune confie à Familles Rurales l'organisation et la gestion de la restauration scolaire, pour les enfants scolarisés de 3 à 12 ans, dans le groupe scolaire de Cinqueux.

La durée de la convention est conclue pour 10 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.

Le montant de la subvention allouée à Familles Rurales pour l'année 2011 est fixé à 1 687€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la présente convention.

### **Location du 3<sup>ème</sup> commerce – Détermination du loyer.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'établissement d'un bail commercial entre la commune et Madame LAFITTE née Lydie LICETTE, gérante du commerce NALY Fleurs situé au 14 Place Georges Tainturier lieudit « Le Clos Moreau ».

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 5 648€ soit 470.67€ que le preneur s'oblige à payer au bailleur par mois.

Le premier paiement aura lieu le 1<sup>er</sup> mai 2011 à la prise en possession des locaux et les suivants les premiers jours de chaque mois. Le bail est consenti et accepté pour une durée de 9 ans à compter du 01/05/2011.

Les clauses du bail sont identiques aux autres commerces.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant du loyer et le contenu du bail et autorise le Maire à le signer. Il prendra effet au 01/05/2011.

### **Acquisition d'une bande de terrain jouxtant la salle communale**

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur NOWINSKI qui explique qu'il serait judicieux pour la commune d'acquérir une bande de terrain jouxtant la propriété communale ou est implantée la salle polyvalente. L'achat d'une bande d'environ 43m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur CHAREUN permettrait d'avoir accès autour de ladite salle afin d'assurer la sécurité et l'entretien du bâtiment dans de meilleures conditions.

Le prix de vente est fixé à 3000 €. La clôture sera enlevée et reposée par les services techniques de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable à l'acquisition par acte administratif et autorise le Maire et l'adjoint au Maire à signer tous les actes.

### **Incorporation des terrains privés dans le domaine public communal.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vu qu'aucun propriétaire ne s'y oppose, Demande le transfert dans le domaine public communal des parcelles ci-après désignées :

- D 1113, D 1116, D 1118, D 1045
- AC 569, AC 576, AC 693, AC 627, AC 647, AC 649, AC 590, AC 591.
- B 916, B 837,
- C 1622
- B 842, B 907, B 891, B 890, B 929, B 928 B 923.
- AD 435, AD 436, AD 461, AD 462, AD 465, AD 466, AD 469, AD 369
- AC 601, AC 602, AC 603, AC 611, AC 670,
- D 1015, D 1016, D 1018, D 1019, D 1126, D 1055, D 1056
- AB 294, AB 293, AB 292, AB 337, AB 284.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces contractuelles nécessaires pour mener à bien l'opération.

### **Questions diverses**

- Trous dans la chaussée après les intempéries : Mme AUGUSTE informe qu'il y a des « nids de poule » assez importants dans les rues du Chemin du Roc et Jean BEAU. Prévu –(en cours de devis)
- Mme DELHAYE fait part des dysfonctionnements de la poste car de nombreuses erreurs sont commises lors de la distribution du courrier. Monsieur LELEU en a informé la Poste par lettre recommandée.
- Dans le cadre de l'élaboration du P.L.U., Monsieur PATROLIN demande de réfléchir sur le devenir du lavoir. Que peut apporter ce bâtiment ?
- Pour les prochaines fêtes de fin d'année, Monsieur LEGRANVALET souhaiterait renouveler quelques illuminations. Sachant que ce matériel est couteux, il suggère de se renseigner s'il existe un marché de l'occasion ou de location. Monsieur NOWINSKI prend la parole et lui indique qu'il lui transmettra des magazines, mais indique qu'avant d'engager de telles dépenses, il faut en priorité privilégier l'éclairage public, obsolète dans certains quartiers.
- Monsieur VANDENBERGHE annonce qu'il serait souhaitable de renouveler une partie du matériel pour les services techniques. A prévoir au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures quarante.

*Le Maire.*

